

## COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022 DELIBERATION N° DE-2022-063

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

#### Présents:

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

#### Absents représentés par pouvoir :

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

### Absent(s):

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,

**OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN** – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

- > en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :
- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;



- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2023.
- > relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017 et modifié par délibération du 10 février 2022.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes de subventions dont les principaux éléments financiers sont exposés dans le tableau suivant :

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention
BOCHARD Rémi	5 rue des Faures	6 696,00	400,00
CHEVREL Marie-Line	1 rue Port de Bertaco	43 975,00	1 200,00
SCI L'ECOLE -	1 Place du Château	8 732,00	400,00
BOUSTINGORRY Jacques	Vieux		
TARTARY Michel	19 rue Bourgneuf	2 888,00	100,00
SDC IMM. FOURCADE	7 rue Victor Hugo	75 048,00	4 086,72
CONSTANTIN Marcel			
EDME SANJURJO Dante	31 rue Victor Hugo	73 819,00	5 821,00
COUDREUSE Mathieu	9 rue Marsan	18 051,00	400,00
HOURQUESCOS Samantha	20 Bd du Rempart Lachepaillet	67 000,00	2 484,80
MANOIR DE FRANCE	10 rue Frédéric Bastiat	16 663,00	300,00
MANOIR DE FRANCE	2 rue Port de Castets	2 275,00	100,00
EURL BAR DU MARCHE - ERRAMOUN Christian	33 rue des Basques	4 500,00	1 000,00
DEBURGGRAEVE Jean- Henri	32 rue Passemillon	15 780,00	900,00
GARICOITZ Anne-Marie	14 rue Guilhamin/8 rue Port de Suzeye	7 950,00	1 500,00
THOMINE-DESMAZURES	5 impasse Joseph Latournerie	17 485,00	600,00
ADO Marjolaine	2 rue des Carmes	14 199,00	700,00
COMPAGNIE IMMOBILIER DE RESTAURATION	14 rue Guilhamin	700 000,00	6 699,00
ASSO. DIOCESAINE DE BAYONNE	9 rue des Lisses	91 902,00	7 080,00
SAS BIDART - DEL CASTILLO Antoine	2 rue Maubec	32 978,00	3 730,65
ESTEVEZ Magali	18 rue des Basques	3 518,00	381,15
SAS COURTES CPE	5 rue du Pilori	22 032,00	1 476,05
D'HERMIES Christine	18 Allée Marcel Suares	12 153,00	1 333,60

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 1 237 644 €. Le montant total des subventions attribuées, au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour cette séance est de 40 692,97 €.



Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution et la conformité des travaux ainsi que par la transmission préalable à la Ville des factures détaillées et acquittées, conformément au règlement afférent.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 40 692,97 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant,
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Directeur général des services

r délégation du David Tot

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20220602-22\_04841-DE Date de télétransmission : 08/06/2022 Date de réception préfecture : 08/06/2022